

Association des Salariés de l'Arsenal Victimes de l'Amiante ASAVA

Bulletin n°5 (sept.08)

editorial

A PROPOS D'UNE QUESTION AU GOUVERNEMENT

BILLET D'HUMEUR

Les fonctionnaires et les militaires sont-ils des citoyens comme les autres? Vous ne le savez peut être pas mais ces catégories de personnels ne peuvent réclamer devant les tribunaux la faute inexcusable de l'employeur à l'inverse de tous les autres personnels. Ceci est parfaitement injuste car la fibre tueuse a les mêmes conséquences pour tous quelque soit son statut. C'est en ce sens que nous avons fait poser par l'intermédiaire du député PCF des Bouches du Rhône Michel Vaxès une question au gouvernement sur ce sujet avant le début d'été. A ce jour, la question n'a toujours pas été traitée à l'Assemblée Nationale. Espérons que la prochaine session parlementaire nous permettra d'en savoir un peu plus. Il faut malheureusement constaté que nous avons à faire à un gouvernement plus prompt à détricoter tout ce qui fait les droits sociaux des salariés, que de rendre justice à toutes les victimes de l'amiante. Est-ce que l'on nous préparerait « *un paquet cadeau empoisonné* » sur les décrets réglementant l'amiante aux conséquences inverses « *du paquet fiscal* » octroyé aux plus fortunés de notre pays ? En effet trouver 15 milliards d'euros (pour soulager « *ces pauvres nantis* ») et 400 millions d'euros (octroyés par arbitrage à M. Tapie) semble plus facile pour nos gouvernants que d'indemniser équitablement les victimes de l'amiante. Certes me direz vous : Que sont nos petites misères financières par comparaison aux conséquences humaines, économiques et sociales qu'engendrent la crise financière plongeant des millions d'êtres humains dans le monde dans le dénuement le plus total ? Le renflouement par les banques centrales à coup de centaines de milliard d'euros d'entreprises financières responsables de ces dégâts démontrent bien que quand volonté politique il y a, l'argent existe. A notre niveau et pour ce qui nous concerne donc il est aussi évident que la volonté politique détermine tout. Donc Messieurs les députés et membres du gouvernement l'argent existe, ne doit-il pas aussi servir à indemniser ceux qui ont été empoisonnés et qui souffrent moralement et physiquement ?

Christian Forasetto
Secrétaire de l'ASAVA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DE L'ASAVA

MARDI 21 OCTOBRE 08

DE 17 H à 19 H

BOURSE DU TRAVAIL DE TOULON

Au delà des aspects conviviaux et fraternels, **l'assemblée générale des adhérents** est aussi l'unique rendez-vous annuel durant lequel chacune et chacun est appelé à donner son avis. Des votes sont exprimés. Le budget prévisionnel est adopté, le Conseil d'administration est renouvelé.

Autant dire que cette réunion revêt une importance capitale pour la bonne marche de votre association

ASSEMBLÉE QUE NOUS CLOTURERONS ENSEMBLE AUTOUR DU VERRE DE L'AMITIÉ

**Procuration de vote à découper et à nous faire parvenir avant le 7/10/08 en cas
d'absence prévue**

Assemblée Générale de l'ASAVA du 21/10/08 de 17 h à 19 h à la bourse du travail à Toulon

Nom

Prénom

Adresse.....

Donne procuration pour toutes décisions à voter lors de

L'Assemblée Générale de l'ASAVA au bureau de l'association, ou à monsieur :.....

Date

Signature précédée de la mention manuscrite

Lu et approuvé

communiqué commun ASAVA/ARDEVA

DES SALAIRES EXPOSÉS A L'AMIANTE ENFIN RECONNUS DANS LEURS DROITS

Après un premier jugement favorable du tribunal des prud'hommes de Bergerac, le 26 juin dernier, c'est maintenant la chambre sociale de la Cour d'appel de Paris qui vient de rendre le 18/09/08 un arrêt favorable aux bénéficiaires de l'Allocation de cessation anticipée des travailleurs de l'amiante (ACAATA). La cour a condamné la société ZF Masson de Saint Denis les Sens (Yonne) à indemniser la perte des revenus occasionnés par le départ en préretraite amiante de 36 anciens salariés de l'entreprise. Ils percevront donc chacun la différence entre leur salaire du temps de leur activité et le montant de leur allocation calculée sur toute la durée de versement de celle-ci.

Cette décision de la cour d'appel qui rend justice à ces salariés est une avancée. Tout ceux qui du fait de leur exposition et de leur « empoisonnement » vivent avec une « épée de Damoclès » peuvent espérer obtenir eux aussi réparation. Nos avocats Maîtres Teissonnière- Topaloff- Lafforgue) réunis le 24/09/08 à Paris proposent à toutes les associations de monter partout en France les dossiers individuels de salariés exposés pour faire valoir leur droit devant les juridictions adéquates (prud'hommes, tribunal administratif, FIVA.....).

Même si la société condamnée se pourvoit en cassation nous proposons à toutes les personnes concernées de nous contacter pour retirer les imprimés nécessaires à cette démarche. Nos actions doivent se poursuivre sur le long terme pour que tous les salariés exposés puissent bénéficier d'une prévention et d'une protection efficace et d'un départ anticipé justement rémunéré.

En ce sens notre participation à la manifestation nationale **le samedi 11 octobre 2008 à Paris** à l'initiative de l'ANDEVA aidera à la prise en compte par les pouvoirs publics des besoins exprimés par toutes les victimes de l'amiante et des maladies professionnelles.

Compte tenu des enjeux politiques et économiques qui sont posés dans cette affaire, les associations sont toutes placées devant leurs responsabilités. Nous avons besoin de beaucoup de cohérence, de travail concerté entre nous et avec les avocats. A l'inverse, l'impatience n'est pas de mise car le moindre faux pas serait fatal pour celui qui l'aurait commis.....et les milliers d'autres également concernés !

C'est le parti pris de nos associations qui resteront sur cette ligne de conduite.

MANIFESTATION NATIONALE DES VICTIMES DE L'AMIANTE LE SAMEDI 11 OCTOBRE A PARIS

L'ASAVA APPELLE A Y PARTICIPER

Comme l'an dernier, l'ANDEVA (l'association nationale de défense des victimes de l'amiante) organise une manifestation nationale pour rappeler aux pouvoirs publics, aux médias et à l'opinion le drame que représente la catastrophe de l'amiante en France, avec ses milliers de victimes, avec ses lacunes répétées dans la prise en charge des préjudices, dans la prévention d'un risque encore malheureusement bien présent **notamment sur les navires de la marine nationale**, et dans la justice due aux personnes atteintes et à leur famille.

Cette année la manifestation se rendra sous les fenêtres de la garde des sceaux pour lui rappeler que **les victimes attendent toujours un procès pénal de l'amiante**. Aucun responsable de la plus grande catastrophe sanitaire que notre pays est connu n'a encore été renvoyé devant un tribunal correctionnel ! Les dossiers sont en souffrance au pôle judiciaire de santé publique qui ne dispose pas des moyens nécessaires pour conduire une instruction de qualité dans des délais raisonnables. Derrière se manque de moyens se dissimule bien mal un manque de volonté politique évident.
Or justice doit être rendu et les empoisonneurs doivent être jugés !

Un autre sujet incite à manifester le 11 octobre : Il s'agit du projet de réforme de l'allocation de cessation anticipée des travailleurs de l'amiante (l'ACAATA) plusieurs fois abordé dans notre bulletin. Il est clair maintenant que le gouvernement veut réformer le dispositif dans un seul but : réaliser des économies. Nous devons donc redire haut et fort que **la préretraite amiante n'est pas un privilège mais un droit : ceux qui vont mourir plus tôt doivent cesser de travailler plus tôt, avec une allocation correspondant à leur salaire plein**.

Enfin nous manifesterons également pour exiger du FIVA qu'il prenne les dispositions de nature à augmenter ses effectifs afin de réduire les délais d'attente pour l'indemnisation des victimes ou de leurs ayants droit.

Il existe sans doute bien d'autres raisons de faire le déplacement à PARIS le 11 octobre. La prévention insuffisante, la gestion anarchique des déchets, l'absence d'un suivi médical post- professionnel digne de ce nom en font parti.

Chaque adhérent de l'ASAVA puisera dans son expérience de victime de l'amiante ou d'ayant droit les motivations de sa participation à cette manifestation.

L'essentiel étant que nous soyons présent à ce grand rassemblement national.

Jean Herquin

DÉPLACEMENT A PARIS LE SAMEDI 11 OCTOBRE TRAJET EN TGV

Les adhérents souhaitant participer à la manifestation doivent se faire connaître par téléphone à l'association

Nous leur communiquerons les modalités pratiques du déplacement sur PARIS, l'aller/retour se faisant dans la journée

UNE INFO

A notre demande, une réunion a eu lieu en début d'été entre notre association et les syndicats CGT des retraités et des actifs des établissements de la marine de Toulon. Cette demande était motivée par le fait que malheureusement beaucoup de nos interventions auprès des différentes directions de la base navale restent souvent lettres mortes. Nous avons abordé avec nos camarades plusieurs questions dont celles de l'accès des anciens salariés dans la base navale, et des difficultés pour ceux-ci d'obtenir leurs attestations d'exposition ainsi que leurs dossiers médicaux. A l'issue de cette réunion de travail les deux syndicats CGT des retraités et des actifs ont fait parvenir une lettre au préfet maritime de la Méditerranée, dont vous trouverez ci-dessous la copie. Nous attendons à ce jour des réponses.



SYNDICAT C.G.T. DU VAR
DES RETRAITES ET ANCIENS SALARIES
DU MINISTERE DE LA DEFENSE

Monsieur le Commandant
Préfet Maritime de la Méditerranée

Toulon, le 19 Août 2008

Monsieur le Commandant,

Depuis le changement de statut de la DCN en 2003, les dossiers médicaux (détenus par l'Ambulance qui faisait office de médecine du travail pour les ouvriers d'état), ont été transférés dans vos services.

Ces dossiers médicaux retracent tous les faits marquants en termes de maladie ou d'accident du travail des personnels de la DCN.

Or il s'avère que plusieurs demandes ont été faites auprès de vos services afin de pouvoir récupérer ces dossiers, elles sont restées sans suite pour le motif suivant : manque de personnel.

Nous ne pouvons accepter une telle situation.

Les personnels de DCN, qu'ils soient en activité ou à la retraite, ont besoin de posséder ces dossiers, afin de faire valider la reconnaissance d'une maladie professionnelle ou simplement aider le corps médical à soigner une maladie en ayant connaissance de l'historique pathologique du patient .

Nous vous rappelons que vous êtes dans l'obligation de vous soumettre aux dispositions de l'article R.241-57 et les suivants du code du travail précisant entre autre « *Lorsque le salarié en fait la demande ou lorsqu'il quitte l'entreprise, le médecin du travail établit une fiche médicale en double exemplaire. Il en remet un exemplaire au salarié et conserve le second dans le dossier médical de l'intéressé* ».

Nous espérons que vous donnerez une suite favorable à notre demande, faute de quoi nous recourrons aux voies légales par le biais de l'inspecteur du travail.

Veuillez agréer, Monsieur Le Commandant, nos sincères salutations.

Emile GONDRAN
Secrétaire général du syndicat CGT
Des Retraités et anciens Salariés du
Ministère de Défense

Florent VANHEUVERZWYN
Secrétaire général du syndicat CGT
~~des Etablissements DCN de TOULON~~
des Etablissements DCN de TOULON

Dernière minute

Nous venons d'apprendre, par le syndicat CGT des retraités, que **certains** dossiers en suspend ont été réglés mais que l'accès au livret médical pour ceux qui le souhaitent reste difficile. **Faites nous savoir si vous avez toujours des difficultés.**

Association des Salariés de l'Arsenal Victimes de l'Amiante ASAVA

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 21 Octobre 2008

Notre assemblée générale s'est tenue mardi 21 octobre 2008 à la bourse du travail à Toulon en la présence de 46 adhérents et de plusieurs invités Monique Nowak présidente de l'Ardeva Sud Est, Josette Bassat trésorière, Christiane Feintin vice présidente Ardeva Midi Pyrénées, André Feintin trésorier ainsi que nos camarades Michel Camatte et Jean Aimonetti du syndicat CGT des retraités de la Défense et Philippe Di Musio du syndicat CGT de DCN S Toulon, 7 pouvoirs ont été comptabilisés.

L'assemblée a été ouverte après une minute de silence consacrée à nos camarades décédés par notre secrétaire Christian Forasetto.

Le rapport introductif (*) a été fait par le président de l'association Jean Herquin et approuvé par vote à main levée sans abstention ni vote contre, après un débat où chaque intervenant a pu exprimer ses préoccupations et soucis ou apporter par des idées sa contribution à la vie de notre association notamment sur la difficulté d'obtenir la fiche d'exposition amiante et sur les dossiers à préparer pour les personnels partis à l'ACAATA.

Le rapport financier (*) a été fait par le trésorier Alain Gérard qui a souligné la bonne santé de nos finances et approuvé par vote à main levée sans abstention ni vote contre après débat.

L'assemblée générale a entériné par un vote à main levée la candidature de notre camarade André Blacas au Conseil d'administration, celui-ci avait été coopté en cours d'année.

L'assemblée générale s'est terminée par le pot de l'amitié.

* Les rapports introductif et financier sont à votre disposition à l'association pour ceux qui n'ont pas de messagerie Internet.